

Procès-verbal du Conseil municipal du 19 décembre 2022 :

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à 18H00 le Conseil municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 décembre 2022

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, GOVAERT Gérard, CHAUMONT Christian, MILLET Emmanuel, FRUCHON Damien, TREMEL Jean-Pierre, LECLAIRE Laurent, et Mmes TESTARD Nathalie, BERGER Stéphanie, PINEAU Martine, PICARD Anne, AUGER Nadia.

Etaient absents excusés : Mrs MORINEAU Christophe (donne pouvoir à Mr LEDOUX), LARDEAU Jean-Pierre (donne pouvoir à Mr TREMEL), PAGES Axel, et Mmes THIAUDIERE Patricia (donne pouvoir à Mme PINEAU), SPIEGEL Coralie, PIERRE-ANTIER Nathalie.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mr GOVAERT Gérard

Le Maire ouvre la séance à 18h.

Validation du Compte rendu du conseil Municipal du 21 novembre 2022 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Projet d'aménagement de la zone des Petites Rivières :

Délibération n°77/2022

Le Conseil municipal prend connaissance des propositions d'aménagements faites par AT86 et la commission urbanisme pour la zone des Petites Rivières et de la partie nord-est du bourg, proche du stade et de l'Espace Descartes.

Ces aménagements consistent à :

- Verdir la zone de parkings avec des aménagements permettant une plus grande convivialité du lieu, en organisant et diversifiant des espaces d'accueil et de jeux pour les enfants,
- Aménager des cheminements piétons praticables toute l'année et jalonnés de mobiliers de repos et de stations fitness,
- Ouvrir des espaces des Petites Rivières, en supprimant des barrières végétales naturelles qui ont été installées dans le temps, pour un contact direct avec le bourg,
- Adopter une gestion extensible et différenciée propice au développement de la biodiversité.
- Créer un espace d'accueil au sein de la zone humide, avec un accès plus agréable le long de la RD 132,
- Créer des parcours de santé et pédagogiques au sein de l'espace,
- Engager la remise en état du ruisseau, qui sera pris en charge par le syndicat de rivière (SMVA),

Le coût des travaux à prévoir pour mener ces aménagements à leur terme sont estimés à :

- Aménagement de la zone humide : 350 000 €
Pouvant être financés avec l'aide du programme « actions écologiques en milieux humides »,
- Equipements sportifs : 80 000 €
Pouvant être financés avec l'aide des fonds d'Etat « prévision des jeux olympiques 2024 »
- Chemin de randonnées : 1 50 000 €
Pouvant être financés avec l'aide des fonds d'Etat « Sentiers de Nature »

- Aménagement des zones proches du bourg : 400 000 €
Pouvant être financés avec l'aide fonds d'Etat, de la Région et du Département pour « le verdissement des espaces publics »
- Maîtrise d'œuvre : 120 000 €
- TOTAL : 1 100 000 €

Pour engager ce projet Le Conseil doit faire un appel d'offre pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre pour définir les travaux à réaliser pour parvenir à nos objectifs. Cette recherche se réalisera en commun avec le SMVA.

La mise en œuvre de ces travaux ne pourra s'envisager qu'avec les aides publiques qui sont mises à la disposition des collectivités locales pour ce type d'aménagements structurants pour la sauvegarde de la biodiversité et l'accueil des habitants.

Après en avoir délibéré la Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'engager le programme de travaux nécessaires à la réhabilitation de l'espace des Petites Rivières dont les terrains sont la propriété de la commune, c'est-à-dire jusqu'au 2ème lavoir, ainsi que de la sortie nord-est du bourg située entre l'école, le stade et l'Espace Descartes,
- de lancer un appel d'offre, en commun avec le SMVA, pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre afin de définir et de conduire les travaux à réaliser pour atteindre les objectifs définis ci-dessus,
- d'engager les achats de terrains compris dans le périmètre à aménager et qui ne sont pas encore la propriété de la commune,
- de valider le plan de financement de cette opération qui pourra s'élever à la somme de 1 100 000 € HT,
- de rechercher toutes les aides financières susceptibles d'aider au bouclage du plan de financement, dans les meilleures conditions,
- de conduire cette opération progressivement en privilégiant l'aménagement et les équipements de l'espace naturel des Petites Rivières,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces décisions

Convention pour le marché des routes avec CAGC :

Ce Dossier est reporté au prochain conseil municipal car pas mis à disposition par la CAGC,

Répartition de l'indemnité de coordination CTG (Contrat de Territoire Global) :

Délibération n° 78/2022

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'évolution des conventions entre la CAF, les associations qui gèrent les animations avec les jeunes et les collectivités locales.

Le Constat Enfance Jeunesse (CEJ) est échu depuis le 31 décembre 2020 et la Convention Territoire Globale (CTG) a pris le relais depuis le 1er janvier 2021.

Par une convention signée en 2021 entre la CAF et la commune d'Availles, cette dernière devait assurer la coordination de la CTG sur son territoire. La mise en œuvre de cette animation n'a pas pu être assurée au cours de cette année 2021. La CAF a malgré tout versé en 2022 la dotation correspondant à cette animation pour une somme de 6 860.68 €

Face à cette situation exceptionnelle, et en accord avec toutes les communes de notre territoire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas conserver cette somme de 6 860.68 € et de l'attribuer sous forme de subventions exceptionnelles aux associations qui assurent l'encadrement des jeunes sur notre territoire en fonction de leurs besoins financiers réels,
- de donner sous forme de subvention la somme de 4 573.79 € à la Maison des Jeunes et de la Culture les Petites Rivières,
- de donner sous forme de subvention la somme de 2 286.89 € à l'association Le Petit Prince,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les opérations comptables nécessaires à ces opérations.

Pampa : indemnités pour nuisances des travaux :

Délibération n° 79/2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que lors des travaux de rénovation énergétique du commerce, le gérant de la PAMPA a subi des dysfonctionnements dans l'exercice de son activité. Le restaurant a dû fermer quelques jours pour le désamiantage, l'installation du chauffage et de la hotte. Le Maire propose au Conseil de compenser cette gêne par la gratuité de deux loyers. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder au gérant de la PAMPA une aide financière correspondant en la gratuité de deux loyers pour les mois de janvier et février 2023.

Décision modificative

Délibération n° 80/2022

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de prendre due décision modificative pour une insuffisance de crédits au compte 16 emprunts.

C/2188 op 2206 - 600,00 €

C/1641 +600,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

Demandes de subventions :

La Ligue contre le cancer
AFM Téléthon
MFR Val de Manse
Hôpital pour enfants

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas accorder de subventions à ces structures.

Questions diverses :

1. Achat d'une tondeuse,

La tondeuse actuelle a plus de 10 ans, elle a peu d'heures de fonctionnement, mais elle est en mauvais état : chocs, structure compliquée,

Le Conseil valide la proposition de la changer pour une tondeuse à coupe frontale sans ramassage d'herbe. Il demande à ce que le coût de cette opération, après reprise de l'ancienne tondeuse, soit proche de 20 000 € HT.

Cet investissement sera à intégrer dans le budget d'investissements 2023.

2. Préparation des vœux du 6 janvier 2023 :

Le Conseil valide le principe de faire une manifestation simple et conviviale en organisant un buffet avec les produits du commerce local.

3. Changement de luminaires dans les éclairages publics :

Suite à la décision du Conseil du 21 novembre 2022 de mettre en place un plan d'action permettant de réduire les consommations énergétiques, une des premières réflexions a porté sur les éclairages publics de la commune. Trois leviers d'actions ont été étudiés :

- 25 à 30 points lumineux pourront être supprimés sur les cheminements, soit une réduction d'environ 10 % des consommations électriques annuelles. La commission voirie doit confirmer les points

lumineux à retirer et réfléchir sur une possible baisse du temps d'éclairage.

- installer progressivement des éclairages à LED (19 déjà réalisés en 2022 et 40 prévus en 2023). Cette opération estimée à 37000 € sera subventionnée à hauteur de 50% par le syndicat Energie Vienne.

- Réfléchir sur le remplacement des 8 projecteurs du stade (38 à 40 000 €) et éventuellement des 4 mats qui les supportent pour un éclairage moins énergivore. Cet investissement ne pourra être engagé qu'à la condition d'obtenir des aides importantes du SEV ou de l'Etat. Il sera également nécessaire de sensibiliser les utilisateurs des installations pour gérer au mieux les consommations électriques.

4. Intervention des adjoints,

Commission Relations extérieures :

La nouvelle gazette est en cours d'impression, elle sera distribuée début janvier 2023.

La prochaine réunion de la commission, prévue le 19 janvier 2023, fera le bilan des réunions de quartiers et étudiera les demandes de subventions des associations.

Commission Voirie et Entretien :

La nouvelle signalétique Conseiller Numérique FRANCE SERVICE a été installée à l'entrée de la salle des mariages.

Les nouveaux plans de la commune sont affichés sur les différents panneaux communaux.

Un démoussage de la toiture de l'église a été réalisé en décembre et les ouvertures du clocher ont été obturées par la pose de grillage en vue de refouler les pigeons.

Commission Urbanisme :

La réunion de fin de chantier à l'école et au commerce s'est déroulée le 14 décembre, quelques problèmes liés au chauffage et aux installations électriques restent à résoudre.

Les travaux de rénovation du cabinet médical sont poursuivis jusqu'en février 2023.

Les travaux de voirie du lotissement des Nauds vont débuter fin janvier 2023.

Le cabinet d'architecture CORSET & ROCHE chargé du dossier de réaménagement de la mairie et de l'ancienne salle des fêtes présentera un avant-projet fin février 2023 qui sera soumis au Conseil municipal du mois de mars pour décision.

L'implantation de haies est programmée pour la deuxième quinzaine de janvier en présence des élèves de l'école primaire.

Commission Enfance Jeunesse :

Le premier Conseil municipal des jeunes s'est réuni le vendredi 16 décembre. Le bilan est très positif avec une forte motivation des participants et une volonté de se réunir plus souvent que proposé.

Une réunion avec le personnel de la Mairie est programmée le 20 décembre pour une première prise de contact avec Mr PAGES nouvellement désigné responsable de la commission.

L'aide aux devoirs continue à fonctionner à la satisfaction de tous. L'équipe des bénévoles qui l'animent a programmé son planning du début d'année 2023. Elle souhaite l'arrivée de nouveaux bénévoles pour sécuriser son fonctionnement.

Fin de séance : 20H30

Le secrétaire de séance

Gérard GOVAERT

Le Maire

Bernard BIET